

# Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

## Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

### Présentation d'un formulaire simplifié de demande de Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales

#### Questions et réponses pour les professionnels de la santé

#### Quels sont les changements apportés aux Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales (PONS) du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)?

À partir du 10 novembre 2025, le POSPH met en œuvre les changements suivants aux PONS:

- Un nouveau formulaire de demande de PONS plus convivial et plus facile à remplir pour les professionnels de la santé
- Une liste plus complète de professionnels de la santé qui peuvent remplir le formulaire de demande de PONS afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les médecins de famille, qui comprend maintenant les professionnels suivants:
  - Médecins, infirmières praticiennes, psychologues, ergothérapeutes, physiothérapeutes, infirmières diplômées et adjoints et adjointes au médecin
- Un nouveau barème des PONS pour aider les clients et les professionnels de la santé à comprendre quels sont les fournitures, les articles et les appareils médicaux qui peuvent être couverts par les PONS

#### Quels sont les changements apportés au formulaire de demande des PONS?

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) a examiné les principaux formulaires afin de les rationaliser et de les simplifier, de minimiser les doublons et de trouver les possibilités de solutions numériques, basé sur des opportunités identifiées par les associations de professionnels de la santé.

Les modifications apportées au formulaire ont été testées dans certains bureaux du POSPH en 2024. Dans le cadre de ce processus, le MSESC s'est également engagé auprès des professionnels de la santé et les associations de professionnels de la santé afin de contribuer à la conception de la demande.

## **Comment les prestataires de soins de santé peuvent-ils accéder au barème des PONS et à la nouvelle demande de PONS?**

Les professionnels de la santé peuvent en apprendre davantage sur les types de fournitures, d'articles et d'appareils médicaux auxquels les clients du POSPH peuvent avoir droit, en consultant la page Web du [barème des PONS](#).

Pour accéder à la nouvelle demande de PONS (ON00646F), visitez le [Répertoire central des formulaires du gouvernement de l'Ontario](#). Veuillez noter que pendant que le ministère élimine progressivement l'ancien formulaire de demande de PONS, les professionnels de la santé peuvent continuer à remplir l'ancien formulaire de demande de PONS.

## **Comment les prestataires de soins de santé sont-ils payés pour remplir la demande de PONS?**

Les prestataires de soins de santé doivent se référer à la nouvelle demande de PONS pour savoir comment remplir la demande et être rémunérés pour l'avoir remplie.

## **Quels changements ont été apportés à la section relative aux fournitures médicales de la demande de PONS?**

La nouvelle demande de PONS énumère désormais les catégories de fournitures médicales admissibles à la couverture. Elle précise également les informations que les professionnels de santé doivent confirmer, y compris la durée pendant laquelle le client a besoin du ou des articles demandés.

## **Pourquoi la section relative au transport médical de la demande de PONS a-t-elle été modifiée?**

Les instructions relatives à la section sur le transport médical ont été révisées afin de clarifier la manière dont le POSPH détermine et aide les clients à prendre en charge les frais de déplacement pour se rendre à un traitement médical. Les instructions expliquent que les transports en commun, y compris les services de transport adapté, sont les modes de déplacement par défaut.

Le formulaire demande aux professionnels de la santé de confirmer si le client souffre d'une maladie qui l'empêche d'utiliser les transports en commun (s'ils sont disponibles localement) ou s'il a des besoins importants et doit être transporté par une ambulance privée de transfert de patients.

## **Comment les clients doivent-ils soumettre la nouvelle demande de PONS?**

Les clients doivent se référer au nouveau formulaire pour savoir comment soumettre la demande de PONS.

## **Renseignements complémentaires**

### **Ressources**

- [Formulaire de demande de PONS](#)
- [Barème des PONS](#)
- [Directive du POSPH 9.12 – Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales](#)

### **Coordonnées :**

Toute question relative aux PONS du POSPH doit être envoyée à un bureau local du POSPH pour qu'il y réponde. Pour trouver les coordonnées d'un bureau, veuillez consulter la page [Localisateur de bureau de l'aide sociale de l'Ontario](#).